

et affichés aux termes de la loi *lequinté l'union et des actes*
de mariage du 20 le tout en forme ; de tous
 lesquels actes il a été donné lecture par moi, officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie*
Duval l'autre *Pierre Chalonneau*

En présence de *Jean Chalonneau*
 demeurant à *Chalonneau*
 département de *Maine Et Loire* profession de *financier*
 âgé de *quatre-vingt ans* *frère des époux*

De *Henri Martinneau*
 à *Chalonneau* demeurant
 département de *Maine Et Loire* profession de *Taillandier de Sire*
 âgé de *quarante huit ans* *ami des époux*

De *Renée Cotibet*
 à *Chalonneau* demeurant
 département de *Maine Et Loire* profession de *Marefende*
 âgé de *cinquante huit ans* *Cante des époux*

Et de *Jean Dupont*
 à *Chalonneau* demeurant
 département de *Maine Et Loire* profession de *Sabotier*
 âgé de *vingt huit ans* *ami des époux*

Après quoi, moi *Henry* maire
 d' *Chalonneau* faisant les fonctions d'officier public de l'état
 civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et
 ont lesdits époux et témoins *d'abord au soir signé pour*

Consigné. J. H. Martinneau Jean Chalonneau
Dupont Pierre Chalonneau